

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue ce 15 janvier 2024, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 01-01-24**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles  
restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 02-01-24**

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS  
DE DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu les procès-  
verbaux préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture  
et adoptent et ratifient les procès-verbaux du mois de décembre 2023  
tels que soumis.

---

**5. RÉOLUTION 03-01-24**

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES**

**DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois de décembre 2023 soit adoptée telle que déposée.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

---

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

---

**6. RÉSOLUTION 04-01-24**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

---

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

---

**7. RÉSOLUTION 05-01-24**

**AJUSTEMENT À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION POUR L'ANNÉE 2024 DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil municipal a établi le coût de la vie pour l'administration publique à 3.7% pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ajuster le salaire des employés et des élus municipaux pour tenir compte du taux d'inflation;

QUE LA Municipalité continue d'adhérer au régime de retraite pour les employés municipaux permanents à un taux de 5 % en autant que l'employé cotise au même taux.

---

**8. RÉSOLUTION 06-01-24**

**DÉBOURSÉS DES DONNS ET SUBVENTIONS AUX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déterminé les montants alloués aux organismes pour 2024 selon la politique sur les dons et subventions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a les fonds nécessaires pour en faire les paiements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise les paiements aux organismes pour l'année 2024 tels que déterminés à l'adoption du budget;

QU'une lettre explicative soit envoyée avec le paiement;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**9. RÉSOLUTION 07-01-24**

**ENTÉRINER LE 2<sup>ième</sup> PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le 2<sup>ième</sup> paiement le 15 janvier en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine le paiement de 12 480\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale était autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 janvier 2024

---

**10. RÉSOLUTION 08-01-24**

**ENTÉRINER L'AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL À LA POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'utilisation des infrastructures municipales par le Comité des loisirs de Rivière-au-Tonnerre;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir une assurance en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine la décision de faire l'ajout comme assuré additionnel le Comité des loisirs de Rivière-au-Tonnerre en date du 14 décembre 2023;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale était autorisée à faire le paiement ainsi que tout le nécessaire donnant effet à la présente résolution

---

**11. RÉSOLUTION 09-01-24**

**REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU COMITÉ DES LOISIRS DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE**

CONSIDÉRANT l'ajout du Comité des loisirs de Rivière-au-Tonnerre comme assuré additionnel en date du 14 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'apport de la Municipalité au Comité des loisirs;

CONSIDÉRANT l'importance de la Municipalité d'être représentée auprès du Comité des loisirs de Rivière-au-Tonnerre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme Madame Marie-Josée Lapierre comme représentante de la Municipalité auprès du Comité des loisirs de Rivière-au-Tonnerre;

QUE cette présente résolution soit transmise au Comité des loisirs de Rivière-au-Tonnerre.

---

**12. RÉSOLUTION 10-01-24**

**ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES ASSOCIÉS À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES – CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2025 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre souhaite mettre en œuvre des mesures de réduction des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur son territoire;

ATTENDU QUE le « Cadre pour la prévention de sinistres » mis en place par le ministère de la Sécurité publique permet d'offrir un soutien technique et financier aux municipalités pour la mise œuvre de mesures en

Séance régulière du 15 janvier 2024

appréciation, en traitement et en communication des risques, notamment pour les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre souhaite bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER monsieur le maire Jacques Bernier, ou en son absence, la mairesse suppléante, Anne-Marie Boudreau et la directrice générale, Madame Josée Poulin, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tous les documents en lien avec le projet, dont l'entente de financement entre le ministère de la Sécurité publique et la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre visant à obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre des mesures de gestion des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières.

---

**13. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée

---

**14. RAPPORT DE COMITÉ**

Aucun rapport

---

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil

---

**16. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par la conseillère Maryse Pagé. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h16.

---

**17. SIGNATURES**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Jacques Bernier  
Maire